

## Aide pour un commentaire de texte en Droit Pénal

Par **Sabrina31**, le **28/09/2011** à **12:10**

Bonjour bonjour!

je me permet de vous solliciter car je suis a court d'idée.

J'ai un commentaire de texte a faire, texte de Yves MAYAUD, [s]droit pénal général[/s] de 2007.

"Le droit pénal est un texte fédérateur. Fédérer, c'est ramener a soi, pour les contenir tous, les différents éléments participant d'une même tendance ou d'un même objet. Telle est la vocation de notre discipline, qui réunit l'ensemble des principes servant de moteur a la construction et a l'application du droit criminel dans sa dimension substantielle, s'opposant ainsi au droit spécial, mais d'une opposition plus terminologique que juridique, pour contribuer a l'enrichir à sa façon.

Au droit pénal spécial correspondent toutes les incriminations et les peines qui leur sont attachées. Il peut être comparé à un catalogue, contenant toutes les infractions et les différents éléments de définition de chacune. Il s'agit d'un référentiel répressif sur lequel s'appuient les autorités judiciaires pour engager des poursuites contre les personnes suspectées d'avoir enfreint le loi pénale, et sans lequel aucune responsabilité ne saurait être envisagée.

Le droit pénal général, quand a lui, renvoie a des principes directeurs, dont la portée est de coordonner les différentes données du droit pénal spécial, d'en restituer l'esprit... et de révéler leurs communs dénominateurs... De même qu'il existe une théorie des obligations, opérée à partir des différentes qualifications pénales.

Le droit commune général est un droit de tradition. Ce résultat est le produit d'une longue maturation. Le droit pénal ramène a lui l'essentiel des dispositions relatives aux infractions et aux peines, produit d'une tradition forte de plusieurs siècles, où le droit romain et le droit canonique ont joué un rôle déterminant. L'histoire du droit pénal est non seulement chargée d'événements et de débordements, mais elle est aussi nourrie de grandes réflexions devenues les fondements discrets de ce qui est aujourd'hui volontiers ou trop facilement attribué à l'évidence. De nombreux principes considérés comme élémentaires, ne l'ont pas toujours été, et c'est au prix de concessions et de convictions qu'ils le sont devenus."

Bon j'ai trouver une problématique, qui je pense être logique, qui est l'évolution de la définition du droit pénal.

Le plan devrait couler de source et bien il découle pas.

Je pensais faire un I/??, avec une A sur la situation historique du droit pénal, en parlant de la justice privée, les différentes école, etc... et un B/??? qui parlerai de l'aspect certes anciens du droit, mais qui perdure jusqu'en 1958, date ou on modifie le code pénal par le nouveau code pénal.

Ensuite pour un II/ je pense parler du droit spécial, mais je dois avouer que je rame beaucoup

sur cette 2nde partie...

Y a t-il une âme charitable pour, non pas faire mon devoir a ma place, mais m'aider un peu.